

## REGLEMENT CONCOURS DE COSPLAY

---

### Article 1 :

#### **Les règles de bienséance**

1.1- Adhérents à ce présent règlement, les participants acceptent toute exploitation photographique, filmique et sonore pendant et après la convention.

1.2- Tout comportement déplacé et / ou dangereux est strictement interdit. Toute utilisation d'armes blanches, d'armes à feu, de produits inflammables, d'explosifs, de corrosifs pouvant nuire à autrui ou au matériel mis à votre disposition sont également interdits. Aucune dérogation ne sera faite.

1.3- Les projections d'objets (paillettes, confettis, bouts de papier,...) quels qu'ils soient ne sont pas autorisés.

1.4- Tout objet, musique, vidéo ou comportement à caractère raciste, pornographique ou sexuel est interdit. Les prestations doivent rester tout public, l'auditoire pouvant être composé d'enfants. Toute transgression de ces interdictions entraîne l'exclusion immédiate du / des participant(s) du concours. Chaque candidature sera soumise à un examen, de ce fait, l'organisation se réserve le droit de refuser une candidature.

1.5- Chaque participant s'engage à concourir avec le costume qu'il a indiqué lors de son inscription.

### Article 2 :

#### **Le cosplay**

2.1- Les cosplayers souhaitant participer seront notés sur leurs costumes ainsi que sur leurs prestations scéniques. Chaque participant s'engage à concourir avec le costume qu'il a indiqué lors de son inscription.

2.2- Les costumes peuvent être inspirés des univers suivants : jeux vidéo, manga, animation, culture japonaise, comics et BD.

2.3- Les peintures corporelles (bodypaint) ou les sous-vêtements ne constituent pas une tenue appropriée. Toute personne s'exhibant se verra contraint de couvrir les parties exposées dans l'enceinte de la salle des Fêtes. En cas de refus, l'accès dans l'enceinte lui sera interdit et il ne pourra pas participer au concours.

2.4- Sont formellement interdite dans l'enceinte du salon :

- Les armes à feu, en état de marche ou non ;
- Les armes blanches ;
- Les objets contondants ;
- Les briquets, allume-feux, pétards, fumigène et tout matériels relevant de l'utilisation de feu ou de gaz ;
- Les objets qui pourraient, par leur caractère violent, pornographique ou autre, de leur aspect, leur design, leurs motifs et autres, choquer certaines personnes, en particuliers les mineurs.

Seules sont acceptés les répliques non dangereuses d'armes de type fantaisie et les répliques airsoft (sous conditions).

Les répliques airsoft sont tolérées. Celles-ci devront être non fonctionnelles (sans billes, sans batteries, sans bouteilles de gaz / CO<sup>2</sup>.. ;). Celles-ci devront être présentées à l'agent de sécurité à l'entrée du salon, pour faciliter l'inspection de la réplique veuillez les présenter démonter (chargeur enlevé et ouvert, fiche accu visible...).

Les répliques d'armes (notamment les katanas), même si elles ne sont pas aiguisées / affûtées, doivent rester des objets de décoration qui n'ont pas vocation à servir de jouets. Les cosplayers sont invités à ne pas

apporter ces objets. Le cas échéant elles leurs seront confisquées sur place par les agents de sécurité.

Toute personne faisant pénétrer une arme non autorisée à l'intérieur du festival se verra reconduite à la sortie par le service de sécurité.

2.5- Les pistolets nerfs et autres armes en jouets sont autorisés sans munitions.

2.6- L'organisation se réserve le droit de refuser une arme si elle est jugée dangereuse.

### Article 3 :

#### **La prestation**

3.1- Le concours accueille un nombre limité d'inscriptions. Ces limites pourront être modifiées, sans préavis, par l'organisation en fonction du planning général du salon.

3.2- La prestation ne doit pas dépasser les 1 minute 30.

3.3- Veuillez prendre note de la taille de la scène afin d'adapter votre prestation :

3.4- L'organisation se réserve le droit d'interrompre toute prestation qui troublerait la sécurité des candidats ou des personnes présentes.

3.5- Avant les prestations, les participants seront soumis à l'examen du jury, afin que leurs costumes soient évalués (cela se déroulera de 14h00 à 15h30). Les modalités d'entrée et sortie de scène seront communiquées sur place, l'entrée ainsi que la sortie étant des voies obligatoires. Il est interdit aux participants de monter autrement sur scène que par les voies obligatoires.

### Article 4 :

#### **Le jury**

4.1- Le jury officiel est composé de 5 personnes choisies par les organisateurs. Le jury ne peut en aucun cas participer au concours. Les candidats s'engagent à respecter le classement établi par le jury. Ce dernier reste à disposition pour toute question relative au cosplay.

4.2- La notation sera établie selon deux critères et l'impression personnelle du jury :

- Costume : qualité du costume, ressemblance avec le personnage, qualité des finitions.
- Prestation scénique : qualité de la prestation, occupation de l'espace, originalité, ambiance.

### Article 5 :

#### **Les inscriptions**

5.1- Les candidats devront se préinscrire à l'accueil en remplissant un formulaire avant le dimanche 25 mai 2025 à 12h00. Les candidats devront absolument confirmer leur inscription ce même jour à l'accueil avant 14h00. Passé ce délai, les participants seront considérés comme absents et ne pourront donc pas concourir. L'inscription sur place est possible dans la limite des places disponibles restantes.

5.2- Lors de l'inscription, les participants devront fournir :

- Une image ou une illustration de référence du personnage interprété (image sur téléphone portable accepté).

- Un fichier audio de votre prestation scénique au format MP3 via une clé USB. L'organisateur ne pourra pas

retoucher vos fichiers, alors veillez à la bonne qualité de ceux-ci. ATTENTION pas de lien YouTube ou de fichiers dépassant le délai « à recouper », l'organisateur ne pourra pas les utiliser ou les couper pour vous, merci de faire le découpage / montage avant.

5.3- Tous les fichiers joints devront être identifiables au format : NOM/PRENOM – PSEUDO-UNIVERS-PERSONNAGE). Si le fichier audio n'est pas exploitable le jour J, l'organisateur se réserve le droit du choix de la musique.

5.4- Les prestations doivent être uniquement sonore, en effet la diffusion de vidéo ne sera pas possible durant le concours.

5.5- Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés par une personne majeure et avoir une autorisation parentale. De plus, l'accompagnateur majeur doit lire le présent règlement et fournir une copie signé.

5.6- L'âge minimum pour être participant aux concours est fixé à 6 ans.

#### Article 6 :

##### **Briefing**

6.1- Après la validation de leur présence sur place, les participants devront être présents à l'endroit indiqué par l'organisation à 14h00. De plus, un briefing des participants sera alors fait pour détailler le mode d'accès au concours, le mode et l'ordre de passage définitif. Les participants pourront alors poser leurs dernières questions aux organisateurs.

6.2- Les participants absents, à l'heure et l'endroit indiqué, ne pourront se présenter au concours.

#### Article 7 :

##### **Complément**

7.1- L'équipe organisatrice du concours cosplay ne peut être tenue pour responsable en cas de vols, détérioration de costumes et d'accidents survenus lors de l'événement.

7.2- Tout participant ne respectant pas l'un des articles du présent règlement auquel il s'inscrit sera automatiquement et immédiatement disqualifié.

7.3- Tout participant ne respectant pas l'un des articles présent sera automatiquement disqualifié. Tout participant ne respectant pas les instructions de l'organisation sera également disqualifié. Tout participant se rendant coupable d'acte de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportements choquants ou tout autre délit lors du festival sera immédiatement disqualifié de façon définitive.

7.4- Le concours débutera à 16h00.

Fait le :

à:

Signature du participant :